



**PROCÈS VERBAL**  
**COMITÉ SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaure**  
**du 22 mars 2023, grande salle de réunion de la Mairie de Saillans**

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8

Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 6 (arrivée de Mme Joëlle MARAN à 18h46)

**PRÉSENTS :**

Commune d'Aubenasson : Galadrielle GOUIRAND (Tit)  
Commune de Chastel-Arnaud : Jean-Paul CHAIRON (Tit)  
Commune d'Espenel : François BOMPARD (Tit)  
Serge VANONI (Suppl)  
Commune de Saillans : Dominique BALDERANIS (Tit)  
François BROCARD (Tit)  
Diane FACOMPRESZ (Suppl)  
Commune de St Sauveur en Diois : Joëlle MARAN (Tit) ;

**TITULAIRES ABSENTS :**

Commune de La Chaudière : Françoise BROBST  
Commune de Véronne : Renard VELLARD

**Secrétaire de séance :** Diane FACOMPRESZ

**La séance est ouverte à 18 Heure 06.**

**Démission d'un élu de SAILLANS et accueil d'un nouveau suppléant**

Romain SIMONET a fait valoir sa démission auprès du conseil municipal de Saillans. Par voie de conséquence, sa place de suppléant au sein du SIVU pour la commune de Saillans se trouve vacante. Il est remplacé par Diane FACOMPRESZ.

**Ordre du jour**

1	COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2022 : présentation des résultats d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2022 et affectation du résultat
2	BUDGET 2023 =>présentation et approbation du BP
3	Délibération pour la Convention Territoriale Globale avec la CAF
4	Délibération pour le remboursement de frais téléphoniques à la cuisinière
5	Mise en place du SMA (Service Minimum d'Accueil)
6	Cantine à 1 €
7	Cuisine partagée : rendez-vous avec Mr MAGNON Gilles
8	Convention périscolaire ALSH / RAM
9	Questions diverses : Payfip régie : service complice pour paiement à l'avance

**Adoption du compte-rendu du comité syndical du 19 octobre 2022**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, décide de

- VALIDER le compte-rendu du dernier comité syndical.

**1 COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2022 : présentation des résultats de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022 et Affectation du résultat**

La présidente présente le détail du Compte Administratif 2022 et l'explique.

En dépenses de fonctionnement, le plus gros poste est l'alimentation avec environ 15 000,00 € dépensés en plus en 2022 par rapport au CA de l'année 2021 (on est passés d'environ 40.000,00 € à environ 55.000,00 € dépensés), pour plusieurs raisons :

- la baisse de fréquentation de la cantine due au COVID qui était encore d'actualité en 2021 mais plus en 2022
- la mise en place des plateaux repas
- le recrutement d'un cuisinier qui a posé des difficultés de gestion
- le prix des denrées qui a fortement augmenté en 2022 avec l'inflation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022			COMPTE DE GESTION 2022	
Fonctionnement			Fonctionnement	
	Budgétisé	Réalisé		
Dépenses	288 768.65 €	243 374.29 €	Total mandats (dépenses)	243 374.29 €
Recettes	288 768.65 €	211 771.16 €	Total titres (recettes)	211 771,16 €
	Solde	-31 603,13 €	Solde	-31 603,13 €
	Résultat antérieur	107 105.52 €	Résultat antérieur	107 105.52 €
	Résultat consolidé	75 502.39 €	Résultat consolidé	75 502.39 €
Investissement			Investissement	
	Budgétisé	Réalisé		
Dépenses	18 181.07 €	5 629.08 €	Total mandats (dépenses)	5 629.08 €
Recettes	18 181.07 €	3 050.23 €	Total titres (recettes)	3 050.23 €
	solde	- 2578,85 €	Solde	- 2 578,85 €
	Résultat antérieur	3 590,07 €	Résultat antérieur	3 590.07 €
	Résultat consolidé	1 011.22 €	Résultat consolidé	1 011.22 €

**M. Jean-Paul CHAIRON** demande si un calcul en pourcentages a été fait pour se rendre mieux compte des augmentations des prix.

**Mme Dominique BALDERANIS** répond qu'un tel calcul n'a pas été effectué d'autant plus que la dernière année "normale" (hors circonstances COVID) est 2019, or cela n'aurait pas beaucoup de sens de comparer l'année 2019 avec l'année 2023, la conjoncture économique ayant totalement changé.

La présidente explique aussi que l'adhésion du SIVU à la centrale d'achat Transgourmet est certes assez élevée (90€ TTC /mois), mais que sans cela la cantine n'aurait pas de cuisinier.

Par ailleurs, en 2023, le SIVU devra payer les charges du local périscolaire que la mairie de Saillans n'avait pas facturées jusqu'à maintenant et qui sont un report des années 2020, 2021 et 2022, pour un montant total de 3.217,66 €.

Ce qui coûte cher également, c'est l'entretien du matériel de cuisine, et que par définition les pannes surviennent sans prévenir...

**M. Jean-Paul CHAIRON** demande si le contrat de maintenance du matériel comprend les pièces en plus de la main d'œuvre.

**Mme Dominique BALDERANIS** : Seules les pièces d'"usure" en font partie, c'est à dire celles dont le remplacement fait partie du contrôle annuel. Pour rappel, l'abonnement au service de maintenance du matériel (assuré par la SOFRAM) coûte 90 € par mois au SIVU.

L'augmentation des charges de personnel, en 2022, correspond pratiquement à 1 ETP supplémentaire par rapport à 2021 du fait de :

- l'augmentation du point d'indice du traitement des fonctionnaires
- la stagiairisation de M.C.
- l'augmentation du nombre d'enfants sur le périscolaire du matin nécessitant 1 personne de plus

**Mme Dominique BALDERANIS** fait état des difficultés financières du SIVU et évoque le possible abandon, par elle, de son indemnité de présidente du SIVU d'un montant d'env. 2.100€ par an (2.108,80€ en 2022 cela est nécessaire, même si elle ne le souhaite pas vraiment, compte tenu du travail fourni).

**M. Jean-Paul CHAIRON** réagit en disant que les petites communes doivent participer financièrement aux charges du SIVU pour rééquilibrer.

En recettes de fonctionnement, le SIVU touche une aide de la CAF pour le périscolaire. Bonne nouvelle, alors qu'auparavant le temps méridien ne rentrait pas dans le calcul de cette aide, car non considéré comme de l'ALSH, depuis janvier 2023 la CAF accepterait de financer les heures du temps méridien (moins les temps de repas (compter environ 45 mn à soustraire). De plus, à Saillans, ce sont les mêmes personnes qui s'occupent du périscolaire et de l'accueil des enfants entre midi et deux, elles ont toutes les qualifications nécessaires pour l'ALSH et donc le temps méridien peut d'autant plus être considéré comme

ALSH par la CAF.

La présidente explique qu'il va être, aussi, nécessaire d'augmenter le prix du repas.

En conclusion, pour les chiffres, le CA 2022 présente un déficit de fonctionnement de 31.603,13 € comblé par le report excédentaire des années précédentes. Il faut rapidement prendre des mesures car le SIVU à ce rythme, pourrait ne plus exister d'ici 2 ou 3 ans.

En investissement, le déficit, lié au remboursement de l'emprunt transmis à la création du syndicat, continue à diminuer, il passe de 3.590,00 € en 2021 à 2.578,00 € en 2022.

Deux lignes d'investissement sont ouvertes afin de palier, si besoin à des remplacements de matériels existants. Il serait nécessaire d'investir dans un mélangeur : la question sera posée au comité plus tard dans l'année, quand nous saurons quels types de subventions seront débloquées en 2023.

La présidente quitte la salle.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, décide de**

- **VALIDER les comptes ci-dessus pour l'exercice 2022**
- **AFFECTER le résultat de 72 923.54 € en fonctionnement**

**2**

**BUDGET 2023 => présentation et approbation du BP**

Mme Dominique BALDERANIS présente une proposition de budget prévisionnel pour 2023.

<b>Fonctionnement</b>		
chapitre 011	Dépenses à caractère gle	92 985,39 €
chapitre 012	Charges de Personnel	174 550,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	9 993,00 €
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 100,00 €
chapitre 66	Charges financières	1 942,00 €
chapitre 68	Dotations aux provisions	3 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>284 570,39 €</b>
chapitre 002	Excédents Antérieurs reportés	72 923,54 €
chapitre 013	Atténuations de charges	2 150,00 €
chapitre 70	Produits de services	76 000,00 €
chapitre 74	Dotations et Participations	133 496,85 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>284 570,39 €</b>
<b>Investissement</b>		
chapitre 001	Solde d'exécution d'invest reporté	2 578,85 €
Chapitre 13	Subventions d'investissements (régule TP Crest)	3 551,00 €
chapitre 16	Remboursement d'emprunts	2 993,00 €
chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>16 122,85 €</b>
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	9 993,00 €
chapitre 10	FCTVA	2 578,85 €
Chapitre 13	Subventions d'investissements (régule TP Crest)	3 551,00 €

Total Recettes	16 122,85 €
----------------	-------------

En dépenses de fonctionnement, il est proposé de passer la ligne "alimentation" à 57.000,00 €, sachant qu'au CA 2022 il a été réalisé 55.000,00 €.

Arrivée de Mme Joëlle MARAN à 18h46.

**M. Jean-Paul CHAIRON** demande si l'abonnement à Transgourmet est compris dans ces 57.000,00 €.

**Mme Dominique BALDERANIS** : Non, l'abonnement se trouve à une autre ligne comptable, pour environ 1.100€ / an ;

**M. François BOMPARD** fait remarquer que prévoir la somme de 57.000,00 € pour le poste alimentation paraît presque optimiste si l'inflation continue.

**Mme Dominique BALDERANIS** : C'est vrai, et en même temps tout augmente, pas seulement l'alimentation. Il apparaît compliqué de rogner sur un poste pour augmenter le budget alimentation.

- Concernant la dotation aux provisions pour risques et charges :

Il est possible qu'en 2023 ou 2024, intervienne le licenciement d'un salarié pour cause d'inaptitude au poste et d'impossibilité de reclassement. C'est le Conseil médical des collectivités qui déclarera l'inaptitude, mais on ne sait pas encore quand cela aura lieu. Une indemnité de licenciement est à prévoir. Il est proposé d'inscrire au budget prévisionnel la somme de 3000 € à titre de provision afin de faire supporter cette charge sur plusieurs exercices.

**Mme Galadrielle GOUIRAND** fait remarquer que la commune d'Aubenasson paie une participation au SIVU alors qu'aucun enfant de la commune ne mange à la cantine.

**Mme Dominique BALDERANIS** corrige en ce sens que les communes reversent au SIVU la CLECT qu'elles touchent elles-mêmes de la 3CPS ce qui en fait une opération blanche pour la commune. Le SIVU ne coûte rien aux petites communes, en dehors d'une adhésion annuelle de 100€, si elles n'ont pas d'enfants scolarisés à Saillans et mangeant à la cantine. En ce cas, le SIVU leur adresse une facturation complémentaire égale au PU du repas – part des parents (QF) x nbre d'enfants concernés.

**M. Jean-Paul CHAIRON** fait remarquer que la situation est similaire à Chastel-Arnaud, actuellement aucun enfant du village ne mange à la cantine de Saillans. Pour autant, il est important pour la commune de maintenir son adhésion au SIVU afin de maintenir ouverte la possibilité pour un enfant du village d'intégrer la cantine.

**Mme Dominique BALDERANIS** : L'enjeu maintenant c'est de réfléchir au discours à présenter aux communes membres pour redresser la situation financière du SIVU. Mme BALDERANIS insiste sur la nécessité de se réunir en petit groupe rapidement pour travailler sur ces questions. Il se dégage 2 mesures à mettre en place au plus vite :

1/ Une politique d'augmentation tarifaire : par exemple, le passage du prix du repas de 7,50 € à 8,50 € permettrait un gain de l'ordre de 7.700€ env. par an (base 1<sup>er</sup> semestre 2022).

2/ Une politique de participation financière « active » des communes membres.

En investissement, il est inscrit au budget la somme de 3500 € pour l'achat d'un robot de cuisine qui permettra de faire des purées, crèmes, etc...

**Mme Joëlle MARAN** demande si cette ligne est vraiment nécessaire sachant qu'il est fort possible que le SIVU adhère au projet de cuisine partagée avec le RPI de Piégros-la-Clastre.

**Mme Dominique BALDERANIS** est d'accord mais propose de budgéter quand même quitte à ne pas acheter de robot pour l'instant. Cette ligne pourrait aussi permettre de remplacer un équipement en panne si besoin.

**M. Jean-Paul CHAIRON** fait remarquer que ce robot pourrait être une acquisition pertinente, il n'est pas étonnant d'observer des troubles musculo-squelettiques chez les employés si la cuisine est faite avec du matériel non adapté.

Mme la Présidente présente le BP 2023 qui s'équilibre en fonctionnement à : 284 570.39 €  
et en investissement à la somme de : 16 122.85 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le comité syndical décide de :

- VALIDER le BP 2023 qui s'élève de manière équilibrée à
  - 284 570,39 € pour le fonctionnement
  - 16 122,85 € pour les investissements
- AUTORISER la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

3

Délibération pour la Convention Territoriale Globale avec la CAF

Le Contrat Enfance Jeunesse qui nous liait à la CAF et la 3CPS depuis la création du SIVU a été modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. A présent, c'est une Convention Territoriale Globale qui nous lie.

A la demande de la CAF, le comité syndical doit autoriser Mme la Présidente à signer cette convention pour continuer à percevoir les financements CAF et notamment l'ALSH périscolaire. Cette délibération doit être prise avant le 31 mars 2023.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le comité syndical décide :**

- **d'autoriser Mme la Présidente à signer la Convention Territoriale Globale.**

**4**

#### **Délibération pour le remboursement de frais téléphoniques à la cuisinière**

Le téléphone de la cantine est tombé en panne, le temps de le remplacer, nous avons autorisé les salariés de la cantine à utiliser leur propre téléphone. En conséquence, C. BAUDOUIN nous demande la prise en charge du dépassement de son forfait.

Le détail est le suivant :

Facture 18.10.2022	0.73 € TTC
Facture 18.11.2022	1.81 € TTC
Facture 19.12.2022	3.52 € TTC
Facture 18.01.2023	4.24 € TTC

Soit un total de 10.30 € TTC

Pour information, un nouveau téléphone fixe a été acheté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le comité syndical décide de

- **VALIDER le montant de 10.30 € de remboursement de frais à la cuisinière**
  - **AUTORISER Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la présente délibération.**

**5**

#### **Mise en place du SMA (Service Minimum d'Accueil)**

Le Service Minimum d'Accueil ne concerne que les mairies qui ont une école sur leur territoire. A partir de 25 % du corps enseignant absent, les communes doivent mettre en place un SMA.

La mairie de SAILLANS n'ayant pas le personnel nécessaire et les associations saillanaises n'ayant pas répondu présentes, la mairie s'est tournée tout naturellement vers le SIVU pour demander son aide. Compte tenu du fait, que la garderie est dans "nos cordes" et que le SIVU a les agréments nécessaires pour garder des enfants, il était normal d'accéder à la demande de la commune.

Le temps de travail géré par le SMA concerne uniquement les temps scolaires => 8H30 / 12H - 14H / 16H30. Le SIVU répartit ses salariés (ceux qui ont choisi de ne pas faire grève) sur ces horaires. Par contre, le SIVU apporte un service en + aux parents d'élèves, en proposant la garderie sur le temps méridien : pas de repas cuisinés sur place, mais pour les enfants inscrits, un pique-nique est fourni par les parents.

Pour rappel : les jours de SMA, la cantine et le périscolaire du matin et du soir ne sont pas assurés (les temps de travail ne pourraient pas être respectés.) Sur 4 jours de grève, 30 enfants en moyenne ont été accueillis chaque jour.

Cette mise à disposition des salariés du SIVU à la Mairie de SAILLANS rentre dans le cadre de la convention de partenariat signée le 4 mars 2021.

Il serait peut-être bien de pouvoir communiquer conjointement avec la mairie sur ce sujet.

**M. Jean-Paul CHAIRON** déplore le fait, qu'en cas de grève, l'Etat oblige les communes à pallier le manque de personnel de l'Education Nationale, et ce seulement pour faire de la "garderie" sans se soucier de l'enseignement.

**6****Cantine à 1 €**

Il vous a été transmis différents documents concernant la cantine à 1 €.

L'état propose de financer 3 € / repas sous conditions :

- que la ou les communes soient éligibles à la DSR.

Si oui, il faut au minimum :

- 3 tranches de quotient familial dont au moins 1 < ou = à 1 € sur laquelle s'appliquera l'aide de 3 €
- Ne sont concernés que les QF < ou = à 1000 €

Nous remplissons toutes les conditions sauf celle du tarif < ou = à 1€.

Deux questions se posent :

La 1<sup>ère</sup> quant à la pérennité de la mesure ( valable 3 ANS ) : comment refacturer « plein pot » les parents qui auront bénéficié de cette mesure pendant 3 ANS ? ...

La 2<sup>ème</sup> concernant la modulation des tranches : combien de tranches et à quel tarif.

Si le conseil décide d'appliquer ce tarif aidé, il sera nécessaire de délibérer.

La présidente détaille quelques calculs montrant l'impact de cette mesure sur les ménages et les communes.

**M. Jean-Paul CHAIRON** insiste sur le fait que ces aides sont nécessaires, mais ne règlent pas un autre problème de fond qui est que les augmentations tarifaires impactent toujours plus durement les classes moyennes qui elles ne perçoivent pas d'aides.

**Mme Galadrielle GOUIRAND** exprime son approbation quant à la demande de cette aide, il s'agit d'une véritable aide qui pourrait soulager de nombreuses familles, même si elle est à durée limitée. Par ailleurs, on n'est pas sûrs qu'elle ne durera que 3 ans. On peut être positifs et imaginer que cette aide sera reconduite dans trois ans, étant donné qu'elle a déjà été reconduite une fois.

**Mme Dominique BALDERANIS** ajoute qu'actuellement, 66 enfants seraient concernés par cette aide, et 72 enfants ne seraient pas concernés. C'est donc presque la moitié des enfants qui mangent actuellement à la cantine qui pourraient bénéficier du repas à 1€. Toutefois, elle renouvelle ses craintes à l'idée que cette aide cesse d'exister dans 3 ans, et sur la situation dans laquelle serait le SIVU s'il devait expliquer aux familles qu'elles doivent à nouveau payer le plein tarif. D'autant plus qu'actuellement, le tarif pour le quotient familial le plus bas est à 3,00 € le repas, mais que le SIVU va devoir augmenter le prix du repas, et que, vraisemblablement d'ici 3 ans, le tarif le plus bas pourrait atteindre 4,00 € : si l'aide cesse, comment expliquer aux parents qu'ils doivent payer 4,00 € et non plus 1 € ?...

**Mme BALDERANIS** propose à tous de réfléchir à cette question, que les élus du SIVU en parlent dans leurs communes respectives, et de délibérer au prochain comité syndical.

**Mme Galadrielle GOUIRAND** fait remarquer que si le SIVU demandait cette aide, peut-être que cela ferait venir d'autres enfants à la cantine.

**M. Serge VANONI** demande de quand date la dernière augmentation du prix du repas ?

**Mme Dominique BALDERANIS** répond que le prix du repas n'a jamais augmenté depuis la création du SIVU en 2016.

**7****Cuisine Partagée : rendez-vous avec Gilles MAGNON**

La question nous a été plusieurs fois posée quant à notre adhésion éventuelle à la Cuisine Partagée (Cuisine Centrale) avec le RPI Piégros – Mirabel et Blacons, Aouste ...

La présidente a contacté Mr MAGNON afin d'organiser une rencontre pour expliquer le projet. Etaient présents, Joëlle MARAN, JP CHAIRON, F. BROCARD et F. BOMPARD.

- A ce jour, il n'a été fait que l'étude de faisabilité sans chiffrage. Ce dernier sera disponible quand un maître d'œuvre aura été choisi et qu'il aura proposé, à minima, l'APS.
- Ils ont prévu une cuisine pour environ 500 repas. A ce jour, ils estiment un besoin de 350 repas.

- La cuisine sera située sur la zone du Pas de Lauzun.
- Leur objectif est de continuer à travailler en circuit très court : locaux BIO etc... La structure qui portera la cuisine aura pour seul objet la cuisine et le transport des plateaux (liaison chaude).
- Gilles MAGNON demande à ce que nous donnions notre position (intéressé ou pas intéressé) ; une fois le choix de la MO faite, il y aura un engagement financier. A ce sujet, nous avons demandé à Mme BOUAN CDL si elle pouvait nous aider à assurer le montage financier ; elle a répondu favorablement.

Il n'est pas demandé au comité, à ce jour, de délibérer mais de manifester ou non son intérêt à ce projet. Dans la réflexion, cela implique, entre autres, qu'il n'y aura plus de cuisine sur place ...

**Mme Dominique BALDERANIS** : Le gros point positif pour le SIVU, est qu'il n'y aurait plus de problème de cuisinier, il n'y aurait besoin que d'une personne (ou deux) sans qualification particulière pour le service.  
A noter aussi que la Cuisine Partagée est actuellement pensée pour assurer 500 repas / jour avec un besoin calculé de 350 repas / jour déjà définis, or si le SIVU rejoint le projet, il faut rajouter un besoin de 120 repas / jour soit 470 repas au total / jour ce qui obligera à envisager de passer la capacité de 500 repas (trop juste) à 600 repas.

**M. François BROCARD** précise que l'objectif serait une ouverture de la cuisine partagée à la rentrée 2025.

**Mme Galadrielle GOUIRAND** demande comment, concrètement, serait assurée la livraison des repas chauds, elle ne voudrait pas que cela implique de nombreux déchets type barquettes plastique.

**Mme Dominique BALDERANIS** répond qu'il est trop tôt pour avoir ces réponses techniques.

**M. Jean-Paul CHAIRON** exprime ses doutes quant au rapport de force qui pourrait s'installer entre Saillans et les petites communes, face aux grosses communes comme Aouste-sur-Sye. Le risque est de voir les grosses communes prendre le contrôle de cette cuisine partagée.

**Mme Dominique BALDERANIS** répond que le SIVU en tant que tel, représente 7 communes, ce qui a forcément plus de poids que chaque commune membre du SIVU prise une par une. La voix portée par le SIVU devra être respectée si ce projet aboutit.

**Mme Dominique BALDERANIS** propose de continuer à participer à cette réflexion conjointe avec M. MAGNON, Mme BOUAN et les autres parties prenantes. Tout le monde est d'accord.

**8**

#### Convention périscolaire ALSH / RAM

Une convention devra être établie avec la MJC d'AOUSTE afin de leur refacturer l'eau (compteur au nom du SIVU) ; Temps d'occupation par la MJC : vacances de Toussaint, hiver, printemps et été soit 2 mois 1/2 à 3 mois. Proposition est faite d'effectuer un relevé de compteurs en début et fin de vacances, et ce par chacune des parties.

Mme Dominique BALDERANIS précise :

- Consommation : le SIVU et la MJC payent leurs consommations selon les relevés
- Abonnement et assainissement : la répartition entre SIVU et MJC se fera au prorata des mètres cubes consommés.

Normalement, l'électricité ne devrait pas être prise en compte. Ce devrait être à la mairie de scinder les frais entre le SIVU et la MJC.

Le RAM : la mairie de SAILLANS a mis à disposition gracieusement les locaux ; Elles n'occupent les lieux que 3 heures 2 jours par mois, soit 117 H sur 39 jours à l'année. La question est posée sur la quantité d'eau utilisée. Il est proposé aux conseillers de ne pas leur refacturer l'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le comité syndical décide de

- **AUTORISER** la Présidente à établir et signer les conventions nécessaires à la répartition des charges

**9**

#### Questions diverses :

- . **Payfip régie : service complice pour paiement à l'avance**
- . **Logiciel comptabilité – payes BERGER LEVRAULT**

- 1) **Payfip régie** : La présidente rappelle que les parents sont demandeurs de moyens de paiements actuels : carte bancaire, virements etc...

En conséquence, une première étude a été faite auprès de SERVICE COMPLICE.  
Cette société nous a été indiquée par Mme BOUAN comme intervenant déjà avec d'autres collectivités locales.

### **SERVICE COMPLICE EN BREF :**

Créée en 2011, le Service Complice a pour but de simplifier la gestion des réservations de la cantine et de la garderie des écoles.

L'outil est devenu adaptable à (presque) toutes les situations !

Ce service en ligne permet de réduire au strict minimum le temps passé à l'accueil et dans les classes, de faciliter la constitution des dossiers familles/élèves, d'offrir un excellent service aux familles, et de faciliter le paiement de ces prestations.

- pour une ou plusieurs activités configurées de façon indépendante (cantine, périscolaire, centre de loisirs...)
- réservations faites par les familles dans les limites prévues par votre règlement (système de blocage automatique des calendriers, un jour de la semaine d'avant, ou la veille ou le jour même, etc....)
- choix par inscription en cliquant sur un jour ou par l'onglet "inscription régulière"
- gestion des max globaux, max par choix, max par âge, max par service
- prévisionnel disponible. un accès limité au prévisionnel est possible pour que le Chef ou fournisseur puisse accéder aux informations lui-même si vous le souhaitez
- gestion des cas particuliers de repas, des différentes tarifications (au quotient par exemple), etc...
- gestion claire des parents séparés
- ajustement du personnel ou du nombre de repas préparés s'il s'agit de cantine pour des économies citoyennes
- automatisation de toutes les tâches quotidiennes permettant une économie significative de temps pour l'établissement (modifications prises en compte en temps réel pour ajuster les commandes, les listes de présence et la facturation)
- communications ciblées
- parfaite visibilité pour les familles et une accessibilité 7j/7 24h/24 aux informations
- contrôle de passage sans carte, évitant ainsi le travail et le coût de fabrication, de consommables, les oublis, pertes et vols...
- contrôle de passage avec carte code barre à lecture laser
- pointage de présence par tablette automatisant la saisie horaire
- différents modes de facturation ou de pré paiement possibles, pour éviter toute double saisie et pour une remontée aisée des données comptables par import des écritures
- paiement CB par internet est possible, nous avons intégré Payfip et 6 banques (Payfip de la DGFIP pour les collectivités territoriales, Caisse d'Epargne, Crédit du Nord, Crédit Agricole, LCL, Société Générale, La Banque Postale)
- ajustement du service en fonction de votre besoin et de votre règlement, un support technique 7j/7 pour la direction et pour les familles, aucun coût caché
- liens menus- mode d'emploi, menus, retour site école - documentation - bilans
- GED en option
- Gestion des ventes d'articles en option

#### Proposition de prix

- participation à l'installation et configuration du site à l'ouverture : 650 € HT - reconfiguration annuelle et mise à jour base de données : 400 € HT
- forfait annuel 11 € HT / an / personne sur l'effectif de l'école pour la cantine/temps méridien et le périscolaire
- option kit de passage : appli installée en liaison sécurisé pour pointage par tablette ou par station de passage : 250 € HT / an
- convention annuelle reconduite par tacite reconduction
- délai de mise en œuvre à compter de la réunion technique de lancement : 2 semaines
- offre valable 1 mois

Mme Dominique BALDERANIS précise que le forfait de 11€ HT / enfant/ an s'appliquerait à tous les enfants scolarisés, même ceux non-inscrits à la cantine => ce que tout le monde trouve trop cher.

Il est convenu que ce prestataire ne devrait pas être retenu.

Il faudrait trouver un autre prestataire pour assurer ce service, dont l'avantage indéniable est un système de porte-monnaie, abondé par les parents, ce qui revient à un paiement d'avance, permettant de sécuriser les réservations et d'éviter les impayés.

## **2) LOGICIEL de compta et paie BERGER LEVRAULT : pas totalement adapté**

Notre secrétaire a demandé une offre de prix à notre prestataire informatique pour être "indépendant" du secrétariat des petites communes. Actuellement, un fil est nécessaire entre le bureau des petites communes et le bureau du SIVU pour pouvoir travailler sur la comptabilité ou la paie.

Le prix comprend la récupération et la migration de nos données. Le coût est le suivant H.T. 920.00 €



*Il est décidé que cette démarche ne sera pas effectuée en 2023.*

**Electricité :** JP CHAIRON demande si le S.D.E.D. est intervenu pour le problème de ligne électrique à la cantine. La Présidente lui demande de recontacter le SDED et de suivre ce dossier.

**Gestion des déchets :** G. GOUIRAND est intervenue à la cantine concernant la problématique de gestion des déchets. Par manque de temps, les salariés n'ont pas pu se rendre disponibles. Elle demande qu'une rencontre soit organisée pour aborder ensemble ce point ; elle souhaite également rencontrer, suivant leurs emplois du temps, les agents des services techniques de la mairie de SAILLANS.

### 3) Electricité :

JP CHAIRON demande si le S.D.E.D. est intervenu pour le problème de ligne électrique à la cantine.

La Présidente répond, qu'à sa connaissance, non et lui demande de recontacter le SDED et de suivre ce dossier.

### 4) Gestion des déchets

G. GOUIRAND est intervenue à la cantine concernant la problématique de gestion des déchets. Par manque de temps, les salariés n'ont pas pu se rendre disponibles. Elle demande qu'une rencontre soit organisée pour aborder ensemble ce point ; elle souhaite également rencontrer, suivant leurs emplois du temps, les agents des services techniques de la mairie de SAILLANS.

La présidente la remercie pour son action.

Après échange, il est validé de terminer les rencontres et de réfléchir sur la mise en place d'une action simple en attendant de savoir si le SIVU adhère définitivement au projet Cuisine Partagée.

### 5) Engazonnement du jardin du périscolaire

F BOMPARD en a parlé avec les services techniques mais rien n'a été fait. Il semblerait cependant que le problème soit plus compliqué que cela => couche de terre très superficielle sur un sol « dur ».

La présidente demande à ce que ce point soit précisé. Dans tous les cas, l'opération semble compromise pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité syndical est clos à 20h36.

La Présidente



Le secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of a long horizontal line with a small loop at the end.

